



Retard dans le paiement du salaire et préavis en cours

Par **rosanita**, le **20/07/2015** à **05:09**

Bonjour, j'ai démissionné de mon CDI, et actuellement je suis en période de préavis mais mon salaire du mois de juin n'est toujours pas arrivé sur mon compte.

En ce qui concerne le paiement du solde de tout compte, il n'est pas disposé à le payer le dernier jour du travail.

Mon préavis est de 1 mois et s'achève le 14 aout je souhaiterai savoir s'il y a un moyen de partir avant compte tenu du comportement fautif de mon employeur.

Dans la lettre de démission je me suis engagée à rester jusqu'au 14 aout.

Mais mon patron m'a mise dans une situation délicate financièrement.

Par **P.M.**, le **20/07/2015** à **11:39**

Bonjour,

Vous prendriez un risque en rompant le préavis au tort de l'employeur pour un retard isolé dans le versement du salaire, en revanche vous pourriez lui réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice que cela vous crée ainsi que le remboursement de frais bancaires sur justificatifs...

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard à la date habituelle de la paie...